



20 février 2014

Journée mondiale de la justice sociale des Nations-Unies

Le crédit solidaire comme instrument de justice sociale en 2013



Ce 20 février marque la 6^e édition de la Journée internationale de la justice sociale déclarée par l'Assemblée générale des Nations Unies. La justice sociale y est définie comme fondée sur l'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde.

En Belgique, l'exclusion bancaire, qu'elle soit appliquée aux individus ou aux organisations, représente un obstacle majeur à cet accès au progrès économique et social. Crédal, coopérative de crédit solidaire, œuvre depuis 1984 à lutter contre ce frein en utilisant le crédit solidaire et le microcrédit comme de véritables outils de développement social, individuel et collectif.

Crédal, la finance solidaire se porte bien

En 2013, tous les chiffres sont à la hausse, signe que la finance solidaire se porte bien et que de nombreux citoyens y trouvent une solution. En 2013, Crédal compte ainsi 2083 coopérateurs, contre 1824 en 2012. C'est la région de Bruxelles qui fournit le plus de coopérateurs (35%), suivie par le Brabant wallon (16%) et Liège (15%). Ils ont investis pour 24 133 066 euros, contre 22 000 000 en 2012.

Pour 100 euros placés par les coopérateurs, 96 euros sont investis dans des financements solidaires : microcrédits personnels, microcrédits professionnels, crédits solidaires aux organisations et entreprises de l'économie sociale.

Le microcrédit personnel, outil de développement social

Le microcrédit personnel permet à des personnes exclues bancaires ou qui ont un accès difficile au crédit bancaire d'acquiescer des biens ou des services qui leur permettent d'améliorer leur quotidien ou de sortir d'une difficulté financière ou sociale. La majorité des personnes rencontrées en entretien sont bénéficiaires d'allocations sociales et les familles monoparentales ou les isolés sont largement représentés.

En 2013, le microcrédit personnel est toujours fortement sollicité. Sur les 3391 appels reçus concernant des demandes de particuliers, 753 demandes ont été effectivement introduites auprès du Comité de crédit et 645 crédits accordés, pour un montant moyen de 5623 euros (en légère hausse par rapport à 2012, avec 5062 euros). Le montant total des microcrédits personnels accordés en 2013 s'élève à 3 626 631 contre 3 179 027, ce qui représente une hausse de près de 14%.

Présence dans les régions

Les crédits sont majoritairement accordés dans les provinces de Bruxelles (38,5%) et de Liège (25%), suivies par Namur 12,9% et Luxembourg (11,2%). A Bruxelles, cette proportion s'explique par la centaine de Prêt vert bruxellois consentis par Crédal en collaboration avec la Région bruxelloise et Bruxelles-Environnement pour améliorer l'efficacité énergétique des immeubles de propriétaires aux revenus modestes. Ces dernières années, afin que la mobilité ne soit pas un frein à l'accès au microcrédit, Crédal a renforcé sa présence dans les régions notamment avec l'ouverture de son antenne à Namur et le renforcement de son équipe à Charleroi.

Objets des microcrédits personnels

Les microcrédits personnels sont accordés pour répondre à des besoins de base des familles et des personnes. On relève ainsi pour les crédits décaissés en 2013 la répartition suivante :

- la mobilité et l'emploi : 267;
- l'amélioration de l'habitat : 213 (dont les Prêts verts bruxellois),
- le regroupement familial : 100
- l'aménagement de l'habitat (mobilier, électroménager) : 69
- Les soins de santé et les divers : 17.

Le microcrédit professionnel, levier pour l'autocréation d'emploi

Le microcrédit professionnel s'adresse à des **personnes exclues bancaires** qui souhaitent lancer ou développer une **activité professionnelle indépendante**. Il s'inscrit dans une logique d'accompagnement des micro-entrepreneurs. 2013 a connu une forte hausse du nombre de microcrédits professionnels accordés par Crédal : sur les 1194 appels enregistrés, 156 dossiers ont été introduites et 134 micro-crédits professionnels accordés, contre 135 et 92 en 2012. Le montant moyen prêté est en hausse avec 8857 euros contre 7303 en 2012.

Les causes de l'exclusion bancaire 2013

Les allocataires sociaux restent en 2013 le public majoritaire du microcrédit professionnel avec une proportion importante de chômeurs complets indemnisés, dont une majorité sont des chômeurs complets longue durée. Un des critères d'éligibilité pour un microcrédit professionnel chez Crédal est l'exclusion bancaire. L'une des causes les plus fréquentes de l'exclusion bancaire reste sans surprise le statut social du demandeur ainsi que le parcours de vie, durement stigmatisé par le monde bancaire. Ainsi 40% des demandes de microcrédits adressées à Crédal émanent d'allocataires sociaux et près de 20% de personnes fichées à la Banque nationale même si les dettes sont résorbées. Le manque de garantie et d'historique entrepreneurial représente également près d'un cinquième des causes d'exclusion. Enfin, certains secteurs d'activités sont exclus d'office car jugés trop difficiles par le monde bancaire. On retrouve ainsi dans les domaines d'activités des micro-entrepreneurs financés chez Crédal une forte proportion de ces secteurs exclus, comme l'Horeca, le commerce de détail et le transport.

Le crédit solidaire, instrument d'une société plus juste et plus durable

Les projets financés par les crédits solidaires sont des projets collectifs, citoyens, à fort impact social. En 2013, Crédal a accordé 176 crédits solidaires pour un montant total de 14.639.819 euros. Si le nombre de crédits est en hausse par rapport à 2012 (152), le montant moyen passe de 99.751 euros en 2012 à 83.181 euros en 2013, ce qui témoigne sans doute d'une exclusion bancaire croissante des petites associations qui trouvent heureusement une porte ouverte chez Crédal. Tous les secteurs de l'économie sociale au sens large sont

représentés, avec une prédominance des secteurs de l'insertion socioprofessionnelle et des services sociaux de proximité.

Le crédit au service d'un projet de développement

Qu'il soit humain, social ou environnemental, c'est le projet qui se trouve derrière le (micro-) crédit que Crédal soutient. Le crédit est conçu comme un outil dans un processus de développement. La dimension d'accompagnement est donc primordiale et fait partie du suivi de tous les crédits accordés.

Ainsi, en 2013, Crédal a accompagné ainsi de nombreux micro-entrepreneurs dans le lancement ou le développement de leur projet entrepreneurial à toutes les phases de celui-ci, de la conception à la post-crédation. En particulier, Crédal accompagne les femmes demandeuses d'emploi qui envisagent de se lancer dans un projet entrepreneurial.

Ressources utiles

> www.credal.be

> Journée de la justice sociale : <http://www.un.org/fr/events/socialjusticeday/index.shtml>

> Si vous souhaitez interviewer un client Crédal, n'hésitez pas nous contacter.

Contact presse

Anne-Catherine de Neve – chargée de communication – anne-catherine.deneve@credal.be 0472/27.38.86

Bernard Horenbeek – directeur de Crédal: 010/48.33.50